

[Texte]

M. Dye: Les questions politiques sont une menace pour la crédibilité de mon Bureau.

• 1035

Je pense que la meilleure proposition est celle d'une vérification unique pour les programmes, par un vérificateur privé, un vérificateur d'une province ou un vérificateur de notre Bureau, une seule vérification qui réponde directement aux inquiétudes de tous les groupes qui ont investi dans le programme. Il n'est pas nécessaire d'avoir trois vérifications. Une est suffisante, selon moi.

M. Guilbault: Je comprends cela. Seulement, on a là...

The Chairman: Mr. Guilbault, I might mention that earlier in the meeting since this question came up we approached the parliamentary counsel and the procedural authorities of the House and they are looking into the matter to see if there is any precedent or any legal ruling on that. They have not found one as yet, but when they do that information will be transferred to the committee.

Mr. Guilbault: Thank you.

The Chairman: It seems to me that what we are really into here in a sense is a political question and in another sense it is very definitely an audit question. If the Auditor General appears before another body, then of course under the act it is his duty to follow through on strictly the auditing processes and the protection of federal spending. That is his authority.

There is no doubt but what there will be a great deal of politics in this particular item. That is why I think it is important that, number 1, we get a ruling on it and, number 2, that we have a look at those contracts on which the comments are based. And it may be the wish of the committee when we finish this discussion to suggest to the government in our report to the House that the act clarify this role. I will leave that with you.

Mr. Wilson: Chairman, I had indicated a desire to participate on the second round, but there are others who have precedence, I believe.

Mrs. Marleau: I was going to make a statement. I was under the impression that the Auditor General is an independent person appointed by Parliament and answering to us, at least presenting his report to us. The Auditor General in essence has to be independent and rule in his own right what he will report to us in terms of the spending of the money that we have authorized. He has to be prepared to defend what is in his report, and I would think anything that he does concerning this report is a defence of what he has put in there. If he cannot defend it, he would not have put it in there. I think he is certainly in his right to report to anyone who is interested

[Traduction]

Mr. Dye: Political issues do represent a threat as far as the credibility of my office is concerned.

I think the best solution would be a single audit for programs, by a private auditor, a provincial auditor or an auditor from our office; a single audit that would directly meet the concerns of all the groups that had invested in the program. There is no need for three audits. One is adequate, as far as I am concerned.

Mr. Guilbault: Yes, I understand. But...

Le président: Monsieur Guilbault, il convient de vous signaler que lorsqu'on a soulevé cette question un peu plus tôt, nous nous sommes adressés à l'avocat du Parlement ainsi qu'aux instances procédurales de la Chambre, et ils vont se pencher là-dessus afin de déterminer s'il existe un précédent ou une décision juridique sur cette question-même. Jusqu'ici, ils n'en ont pas trouvé, mais dès qu'ils auront cette information, ils vont nous la transmettre.

M. Guilbault: Merci.

Le président: Il me semble que nous sommes aux prises avec, d'une part, une question politique, et d'autre part, une question de vérification. Si le vérificateur général comparait devant un autre groupe, eh bien, conformément à la loi, il lui incombe de s'intéresser uniquement aux questions de vérification et de protection des fonds fédéraux. Voilà son devoir.

Néanmoins, il n'y a pas de doute que cette question est particulièrement controversée. Voilà pourquoi il est essentiel, d'après moi, que nous demandions aux autorités appropriées de se prononcer là-dessus et, deuxièmement, que nous ayons l'occasion d'étudier les contrats sur lesquels sont fondées les remarques du vérificateur. Le comité va peut-être juger bon, une fois cette discussion terminée, de recommander au gouvernement, dans notre rapport à la Chambre, que la loi apporte certaines précisions en ce qui concerne son rôle. Mais c'est à vous d'en décider.

M. Wilson: Monsieur le président, je vous avais demandé la parole pour le deuxième tour de questions, mais je pense qu'il y en a d'autres qui devraient avoir la priorité.

Mme Marleau: Je voulais faire une petite observation. J'avais l'impression que le vérificateur général est autonome, qu'il est nommé par le Parlement et qu'il relève de nous, c'est-à-dire qu'il nous présente son rapport. Au fond, le vérificateur général doit absolument être autonome et décider de son propre chef ce qu'il va inclure dans son rapport au sujet de l'utilisation des fonds que nous avons votés. Il doit être en mesure de défendre ce qu'il dit dans son rapport, et je présume que s'il décide d'agir, c'est bel et bien pour défendre les affirmations qu'on y retrouve. S'il n'est pas en mesure de les défendre, il ne les aurait jamais faites. Il me semble qu'il a tout à